Informations de base

2021/2252(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Future architecture financière européenne pour le développement **Subject** 6.30 Coopération au développement 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement	GOERENS Charles (Renew)	29/06/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive HÖLVÉNYI György (EPP) BULLMANN Udo (S&D) MARQUARDT Erik (Greens /EFA) KEMPA Beata (ECR) ZIMNIOK Bernhard (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SANTOS Isabel (S&D)	06/10/2021
BUDG Budgets (Commission associée)	WINZIG Angelika (EPP)	02/02/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Coopération internationale et développement	URPILAINEN Jutta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
26/10/2022	Vote en commission		
09/11/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0270/2022	Résumé
23/11/2022	Débat en plénière		
24/11/2022	Décision du Parlement	T9-0420/2022	Résumé
24/11/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2252(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/9/07925

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE730.110	04/04/2022	
Amendements déposés en commission		PE731.784	05/05/2022	
Avis de la commission	AFET	PE704.787	12/05/2022	
Avis de la commission	BUDG	PE729.981	20/05/2022	
Amendements déposés en commission		PE737.204	26/10/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0270/2022	09/11/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0420/2022	24/11/2022	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GOERENS Charles	Rapporteur(e)	DEVE	15/11/2022	European Centre for Development Policy Management
GOERENS Charles	Rapporteur(e)	DEVE	15/06/2022	European Development Finance Institutions -EDFI

GOERENS Charles	Rapporteur(e)	DEVE	28/04/2022	European Bank for Reconstruction and Development

Future architecture financière européenne pour le développement

2021/2252(INI) - 09/11/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Charles GOERENS (Renew, LU) sur la future architecture financière européenne pour le développement (AFED).

Les institutions de l'UE et les 27 États membres de l'UE constituent ensemble le plus grand donateur pour les pays en développement, responsable d'environ 46% du total de l'aide publique au développement (APD) fournie par tous les membres de l'OCDE aux pays en développement.

Selon le rapport, **le leadership politique et financier actuel de l'UE et les efforts qu'elle déploie ne sont pas suffisants** pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs de l'accord de Paris et pour relever d'autres défis mondiaux majeurs, en particulier l'aggravation du changement climatique, l'augmentation spectaculaire du fardeau de la dette des pays partenaires, les conséquences de la COVID-19 et les conflits violents. Un engagement conjoint au niveau international est donc nécessaire pour que l'AFED soit en mesure de répondre à ces nouveaux défis.

Afin de réaliser réellement les ODD et de surmonter la pandémie de COVID-19, il est urgent d'assurer **la cohérence des politiques et une coopération étroite** entre toutes les institutions officielles de financement du développement, leurs gouvernements actionnaires, les institutions de l'UE et tous les partenaires existants, afin de garantir que les rares fonds publics sont utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Principes et objectifs de l'architecture financière européenne pour le développement

Les députés ont souligné le rôle clé de l'instrument IVCDCI/Europe dans le monde, du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD +) et de la garantie pour l'action extérieure (GAE) dans la mise en place d'un cadre stratégique pour le financement mixte, la réduction du risque des investissements et des garanties, et la mobilisation des ressources du secteur privé avec le soutien du budget de l'UE, en particulier à la lumière de la concurrence géopolitique et économique croissante. Ils ont également insisté pour que tous les partenaires de mise en œuvre qui font partie de l'AFED et accèdent aux fonds du budget de l'UE dans le cadre du FEDD+ appliquent **l'ensemble des normes, politiques et procédures de l'UE** en matière sociale, de droits de l'homme, de marchés publics, de transparence, d'environnement et d'état de droit.

Le rapport souligne que la cohérence entre toutes les politiques, stratégies, initiatives et instruments de financement de l'UE, notamment le nouvel instrument IVCDCI/Europe dans le monde, l'initiative «Équipe d'Europe» et la nouvelle stratégie «Global Gateway», ainsi qu'un alignement étroit sur la stratégie de l'Union pour la **cohérence des politiques au service du développement** (CPD) sont essentiels pour maximiser la réponse globale de l'UE en faveur de la croissance durable, du développement et de la paix.

Défis à relever

Constatant un manque d'orientation politique et de coordination entre les différents acteurs financiers (c'est-à-dire la BEI, la BERD, les institutions européennes de financement du développement (IFD) et d'autres), les députés ont demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour **améliorer la coordination et la coopération** afin de rendre le système actuel plus efficace, plus collaboratif et plus axé sur une utilisation optimale des ressources qui tire parti de l'expertise géographique, sectorielle et financière des partenaires clés pour obtenir un meilleur rendement de l'argent des contribuables européens et un impact plus fort sur le développement.

Les députés ont déclaré que l'approche de **l'Équipe Europe** devrait jouer un rôle clé pour améliorer encore la coopération stratégique et la coordination globale, ainsi que la cohérence et l'efficacité des efforts de développement, en particulier au niveau des pays partenaires, ainsi qu'au niveau de l'UE et des États membres, y compris au niveau des gouvernements régionaux. La Commission devrait proposer une orientation politique forte de l'UE pour les politiques de développement et coordonner l'AFED de manière à permettre un alignement plus poussé des activités des institutions financières de développement de l'UE au sein de la nouvelle architecture ouverte, collaborative, transparente et inclusive, afin d'atteindre les objectifs de la politique de développement de l'UE, de renforcer les partenariats étroits avec les régions et de contribuer à leur développement.

En outre, la Commission est invitée à poursuivre le développement de la taxonomie de l'UE et à encourager les institutions de financement du développement, tant au niveau de l'UE que des États membres, ainsi que les acteurs privés actifs dans le domaine du développement, à aligner leurs activités, en particulier celles menées dans les pays en développement, sur les objectifs des ODD et les objectifs de l'accord de Paris.

Institutions financières européennes et nationales

Tout en réaffirmant le rôle spécifique de la BEI au sein de l'UE et dans le monde et son rôle crucial dans la réalisation des investissements de l'UE, les députés ont appelé l'UE à **maximiser davantage le potentiel de la BEI** en tant qu'outil permettant de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'UE et de promouvoir ses intérêts et priorités de politique extérieure dans ses relations avec les pays tiers.

Le rapport salue la mise en place de BEI Monde, une branche dédiée au développement au sein du Groupe BEI, qui est opérationnelle depuis le 1er janvier 2022. Toutefois, le manque d'informations sur le mode de financement de BEI Monde compromet d'emblée son mandat. Un mandat de développement concret et solide pour la nouvelle branche BEI Monde est nécessaire.

La BEI et la BERD sont encouragées à renforcer encore leur complémentarité et leurs modèles d'entreprise par des initiatives de confiance mutuelle, car les besoins sont plus importants que leurs ressources communes. Les ressources et les financements devraient également être mis en commun par la Commission, les États membres, la BEI, la BERD et les autres banques de développement et institutions financières européennes.

Les députés ont souligné la nécessité de financer des **investissements à long terme** qui favorisent le développement durable et de s'appuyer sur la coopération à ce jour, afin de développer d'autres opportunités de développement durable pour le continent africain.

Le rapport reconnaît l'importance et le potentiel des banques de développement des États membres au sein de la structure de l'AFED. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant au rôle des intermédiaires qui collaborent avec des IFD, notamment en ce qui concerne les cas signalés de violations des droits de l'homme. La Commission et les institutions de l'AFED sont invitées à promouvoir la transparence dans leurs procédures de passation de marchés.

Financement du développement

Considérant que l'UE doit s'efforcer de maintenir sa position de leader mondial en matière d'APD, le rapport insiste pour que les États membres honorent leur engagement de consacrer **0,7 % de leur revenu national brut** (RNB) à l'APD.

Les députés reconnaissent le **rôle des micro, petites et moyennes entreprises locales**, des coopératives, des modèles commerciaux inclusifs et des instituts de recherche en tant que moteurs de la croissance, de l'emploi et de l'innovation locale, qui contribueront à leur tour à la réalisation des ODD. Il est nécessaire de simplifier l'accès au financement, de renforcer l'inclusivité et de soutenir les acteurs de plus petite taille, notamment en améliorant l'accessibilité aux données pertinentes accessibles au public et pour que les PME locales aient facilement accès aux services financiers dans le cadre de l'AFED. Les politiques de l'UE doivent encourager la coopération des sociétés et des entreprises, notamment des PME, afin qu'elles jouent un rôle actif dans les initiatives contribuant au développement durable dans les pays en développement.

Enfin, la Commission est invitée à promouvoir la **coopération internationale en matière fiscale** pour lutter contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et la corruption, afin de favoriser un financement ciblé et durable du développement qui contribue à réduire les inégalités et la pauvreté.

Future architecture financière européenne pour le développement

2021/2252(INI) - 24/11/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 461 voix pour, 35 contre et 78 abstentions, résolution sur la future architecture financière européenne pour le développement.

Les députés ont rappelé que la pandémie de COVID-19 a aggravé le déficit de financement déjà important des objectifs de développement durable (ODD) et a entraîné une diminution globale des ressources de 700 milliards de dollars et, dans le même temps, une augmentation des besoins de 1000 milliards de dollar. Le déficit de financement annuel des ODD dans les pays en développement devrait augmenter de 70% après la COVID-19, pour atteindre 4200 milliards de dollars. L'agression militaire menée par la Russie en Ukraine a considérablement aggravé la situation en ce qui concerne les ODD en Ukraine et dans les pays voisin.

Le Parlement estime que la direction politique et financière actuelle de l'Union et les efforts qu'elle déploie **ne sont pas suffisants pour atteindre les ODD et les objectifs de l'accord de Paris** ni pour aborder d'autres grands enjeux mondiaux, en particulier l'aggravation du changement climatique, l' augmentation spectaculaire de la charge de la dette des pays partenaires, les conséquences de la COVID-19 et les conflits violents. **Des efforts conjoints au niveau international sont nécessaires** pour que l'AFED puisse relever ces nouveaux défis.

Dans ce contexte, il est urgent d'assurer la **cohérence des politiques** et une coopération étroite entre toutes les institutions officielles de financement du développement, leurs gouvernements actionnaires, les institutions de l'UE et tous les partenaires existants, afin de garantir que les rares fonds publics sont utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Principes et objectifs de l'architecture financière européenne pour le développement

Le Parlement a pris acte des conclusions du Conseil sur le renforcement de l'AFED et a insisté sur le rôle clé que jouent l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) - Europe dans le monde, le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD +) et de la garantie pour l'action extérieure (GAE).

L'AFED devrait prévoir une architecture efficiente, efficace, cohérente et inclusive, fondée sur le principe de primauté des politiques et **conforme aux intérêts stratégiques et aux valeurs de l'Union**. Les députés ont insisté pour que tous les partenaires chargés de la mise en œuvre qui participent à l' AFED et ont accès aux fonds du budget de l'Union au titre du FEDD+ respectent l'ensemble des normes, politiques et procédures de l'Union en matière sociale ainsi qu'en matière de droits de l'homme, de marchés publics, de transparence, d'environnement et d'état de droit.

Le Parlement a insisté sur le fait que l'architecture financière européenne pour le développement doit renforcer les partenariats stratégiques entre l' Union européenne et ses partenaires mondiaux de développement. Rappelant **l'interconnexion entre l'aide humanitaire, le développement, la coopération et la paix**, il a souligné que la cohérence entre tous les politiques, stratégies, initiatives et instruments de financement de l'Union, ainsi qu' un alignement étroit sur la stratégie de l'Union en matière de CPD et de cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD), sont essentiels pour maximiser la réponse globale de l'Union à la croissance durable, au développement et à la paix.

Problèmes à résoudre

La contribution financière de l'Union au développement durable dans les pays partenaires devrait permettre aux pays partenaires de contribuer à leur propre développement économique et social et d'atteindre les ODD. Les députés ont souligné l'importance capitale de la participation des pays dans ce contexte.

Constatant un manque d'orientation politique et de coordination entre les différents acteurs financiers (c'est-à-dire la BEI, la BERD, les institutions européennes de financement du développement (IFD) et d'autres), les députés ont demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour

améliorer la coordination et la coopération afin de rendre le système actuel plus efficace, plus collaboratif et plus axé sur une utilisation optimale des ressources. Ils ont également reconnu la nécessité **d'améliorer le cadre institutionnel de l'Union**, de remédier au «déficit d'efficacité du développement», de réduire la lourdeur de la coordination bureaucratique et d'accroître la flexibilité institutionnelle.

La résolution a souligné que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour se conformer pleinement aux principes de la CPDD afin d'atteindre les objectifs d'efficacité de l'aide. Elle a demandé que l'AFED soit compatible avec la future législation de l'Union en matière de **devoir de diligence et de responsabilité des entreprises** et qu'elle garantisse le respect des normes en matière de droits de l'homme.

Les députés ont déclaré que **l'approche de l'Équipe Europe** devrait jouer un rôle clé dans l'amélioration de la coopération stratégique, de la coordination mondiale et de la cohérence et de l'efficacité des efforts de développement, en particulier au niveau des pays partenaires, mais aussi au niveau de l'Union et des États membres, y compris au niveau régional.

La Commission devrait proposer **une orientation politique forte de l'UE pour les politiques de développement** et coordonner l'AFED de manière à permettre un alignement plus poussé des activités des institutions financières de développement de l'UE au sein de la nouvelle architecture ouverte, collaborative, transparente et inclusive, afin d'atteindre les objectifs de la politique de développement de l'UE, de renforcer les partenariats étroits avec les régions et de contribuer à leur développement.

Institutions financières européennes et nationales

Réaffirmant le **rôle spécifique de la BEI**, au sein de l'Union et à l'échelle mondiale, le Parlement s'est félicité de la création de BEI Monde, défini par la BEI, une branche du Groupe BEI dédiée au développement, qui est opérationnelle depuis le 1er janvier 2022. Il a invité la BEI à renforcer sa présence sur le terrain tout en tirant parti des synergies possibles avec le SEAE, les délégations de l'Union, la BERD et les autres institutions européennes de financement du développement. Il a encouragé **la BEI et la BERD** à renforcer encore leur complémentarité et leurs modèles d'entreprise par des initiatives de renforcement de la confiance mutuelle.

Les députés ont souligné la nécessité de **financer des investissements à long terme** qui favorisent le développement durable et de s'appuyer sur la coopération à ce jour, afin de développer d'autres opportunités de développement durable pour le continent africain.

La résolution reconnaît l'importance et le potentiel des banques de développement des États membres au sein de la structure de l'AFED. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant au rôle des intermédiaires qui collaborent avec des IFD, notamment en ce qui concerne les cas signalés de violations des droits de l'homme. La Commission et les institutions de l'AFED sont invitées à promouvoir la transparence dans leurs procédures de passation de marchés.

Financement du développement

Considérant que l'UE doit s'efforcer de maintenir sa position de leader mondial en matière d'APD, le Parlement a insisté pour que les États membres honorent leur engagement de consacrer **0,7% de leur revenu national brut** (RNB) à l'APD. Il a également souligné l'importance de l'engagement de l' Union à mobiliser des ressources pour l'action pour le climat et le rôle de la BEI et des autres membres de l'architecture financière européenne pour le développement pour progresser dans ce domaine.

Enfin, reconnaissant le rôle, à l'échelon local, **des microentreprises et des PME**, des coopératives, des modèles d'entreprise inclusifs et des instituts de recherche en tant que moteurs de la croissance, de l'emploi et de l'innovation locale, les députés ont souligné la nécessité de simplifier l'accès au financement, de renforcer l'inclusivité et de soutenir les petits acteurs, notamment les PME locales qui devraient avoir facilement accès aux services financiers dans le cadre de l'architecture financière européenne pour le développement.